



Conseil économique et social

Distr. générale
11 février 2021
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Seizième session

26-30 avril 2021

Points 3 c) i), ii), iii) de l'ordre du jour provisoire*

Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques et contributions de ceux-ci :

Contributions du Partenariat de collaboration sur les forêts, de ses organisations membres et du système des Nations Unies à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail du Partenariat
Contributions des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux à la réalisation des priorités thématiques
Contributions des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques, à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes

Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030 : renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques pour la période biennale 2021-2022 et contributions de ceux-ci

Note du Secrétariat

* [E/CN.18/2021/1](#)



Résumé

Conformément à la résolution [2020/14](#) du Conseil économique et social, le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera, à sa seizième session, la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030, y compris le renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques pour la période biennale 2021-2022 et les contributions de ceux-ci.

On trouvera dans la présente note des informations d'ordre général et les résultats des activités intersessions menées depuis la quinzième session du Forum, qui serviront de base au débat à sa seizième session au titre du point 3 c) de l'ordre du jour et de ses alinéas i), ii) et iii).

I. Introduction

1. Conformément à la résolution 2020/14 du Conseil économique et social, le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera, à sa seizième session, la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030. Le Forum tiendra des discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique sur les forêts au titre du point 3 de l'ordre du jour et, au titre du point 3 c), il examinera le renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques pour la période biennale 2021-2022 et les contributions de ceux-ci.

2. La présente note a été établie pour servir de base de discussion au titre du point 3 c) de l'ordre du jour et de ses alinéas i), ii) et iii), portant sur la mise en œuvre du plan stratégique sur les forêts et le renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques et les contributions de ceux-ci. La note donne un aperçu des résultats des activités intersessions menées depuis la quinzième session du Forum par le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres, les partenaires régionaux et sous-régionaux, les grands groupes et les autres parties prenantes concernées, à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique, ainsi que de leurs contributions aux priorités thématiques de la seizième session du Forum. La note fait le point sur la participation du secrétariat du Forum aux principales réunions et manifestations internationales. Des mesures de suivi y sont proposées pour examen par le Forum à sa seizième session.

II. Contexte

3. Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030 établit un cadre de référence propre à permettre à tous les acteurs, à tous les niveaux, de mener des actions ambitieuses et porteuses de changement pour atteindre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts. Les acteurs comprennent le Forum, ses membres et son secrétariat, le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres, le système des Nations Unies et d'autres partenaires et parties prenantes intergouvernementaux au niveau international, les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux, ainsi que les grands groupes et les autres parties prenantes.

4. Le Partenariat de collaboration sur les forêts joue un rôle important en aidant le Forum et ses membres à promouvoir les objectifs et les cibles mondiaux relatifs aux forêts, notamment grâce à la coopération et au partenariat entre ses membres, en mettant en œuvre un plan de travail conjoint aligné sur les programmes de travail du Forum et en recensant des actions collectives à mener par toutes les organisations membres du Partenariat ou par certains groupes de membres, ainsi que les besoins en ressources correspondants.

5. À sa quinzième session, le Forum s'est félicité de l'adoption par le Partenariat de sa vision stratégique à l'horizon 2030 et a invité le Partenariat à établir son plan de travail pour la période 2021-2024, en tenant compte du programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2021-2024, et à rendre compte au Forum, à sa session annuelle, de l'exécution du plan de travail.

6. À sa quinzième session également, le Forum a souligné qu'il importait d'associer les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux concernés aux activités du Forum, y compris aux travaux de sa seizième session, afin de partager les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques.

7. À la même session, le Forum a souligné l'importance que revêtait une participation multipartite et intersectorielle à ses activités et a demandé au secrétariat du Forum de se concerter activement avec les grands groupes et d'autres parties concernées, notamment à sa seizième session. Le Forum a également pris note de l'atelier sur la collaboration intersectorielle pour des paysages forestiers inclusifs, organisé par les grands groupes et le secrétariat du Forum, qui s'est tenu à Nairobi en mars 2020.

8. Pour la période biennale 2021-2022, le Bureau du Forum a décidé que les priorités thématiques des seizième et dix-septième sessions du Forum seraient les suivantes : a) mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde (objectif mondial relatif aux forêts n° 1) ; b) renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts (objectif mondial relatif aux forêts n° 2) ; et c) mobiliser des ressources financières et renforcer la coopération scientifique et technique ; promouvoir des cadres de gouvernance favorisant la mise en œuvre ; et renforcer la coopération, la coordination et la cohérence aux fins de la gestion durable des forêts (objectifs mondiaux relatifs aux forêts n°s 4, 5 et 6). On trouvera un complément d'information sur les priorités thématiques dans la note du Secrétariat sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030 : priorités thématiques des seizième et dix-septième sessions du Forum (E/CN.18/2021/2).

III. Contribution du Partenariat de collaboration sur les forêts

A. Mise en œuvre du programme de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts pour la période 2017-2020, et élaboration du programme de travail pour la période 2021-2024

9. En 2017, le Partenariat a établi son plan de travail pour 2017-2020 conformément au paragraphe 22 e) de la résolution 2015/33 du Conseil. Ce plan de travail a depuis été régulièrement actualisé conformément au plan stratégique et au programme de travail quadriennal du Forum, compte tenu des décisions pertinentes des organes directeurs et des plans de travail des organisations membres¹.

10. Le plan de travail du Partenariat englobe ses activités récurrentes, ses initiatives conjointes et les activités visant à renforcer le Partenariat. À travers le plan de travail, le Partenariat précise les activités prioritaires à entreprendre par tous les membres ou sous-groupes d'organisations membres pendant une année donnée à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030 et du programme de travail du Forum.

11. Les informations sur les initiatives conjointes du Partenariat concernent notamment leurs objectifs et leur pertinence vis-à-vis des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, des objectifs de développement durable liés aux forêts et d'autres objectifs liés aux forêts convenus à l'échelle mondiale, les organismes chefs de file, le calendrier de mise en œuvre, les partenaires impliqués et les incidences financières résultant des activités prévues ou en cours.

12. Certaines activités prévues en 2020 ont été perturbées en raison de l'impact de la maladie à coronavirus (COVID-19), notamment les réunions et les manifestations

¹ Le plan de travail du Partenariat pour la période 2017-2020 est disponible à l'adresse suivante : www.un.org/esa/forests/collaborative-partnership-on-forests/cpf-workplan-2017-2020/index.html.

qui devaient se tenir en marge de la quinzième session du Forum et d'autres événements mondiaux.

13. Dès l'adoption par le Conseil économique et social de la résolution 2020/14 relative à la quinzième session du Forum, le Partenariat a créé un groupe de travail chargé d'examiner la structure et le modèle de son nouveau plan de travail pour 2021-2024, avec la participation de six organisations membres. Le groupe de travail a tenu des réunions virtuelles en octobre et novembre 2020 et a élaboré un projet de structure et de modèle pour examen plus approfondi par toutes les organisations membres².

14. Le Partenariat fera rapport au Forum à sa seizième session sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de son plan de travail pour 2017-2020 et l'élaboration de son nouveau plan de travail pour 2021-2024.

15. On trouvera ci-dessous des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de travail en cours depuis la quinzième session du Forum.

B. Activités récurrentes du Partenariat

16. Le Partenariat a tenu quatre réunions depuis avril 2020 et examiné ses activités d'appui à la mise en œuvre du plan stratégique sur les forêts et à la réalisation de ses objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts. Ces réunions virtuelles ont eu lieu les 29 avril, 20 mai, 16 juillet et 24 septembre.

17. À sa réunion du 29 avril 2020, le Partenariat a décidé d'élaborer une déclaration commune en réponse à la pandémie de COVID-19. En octobre 2020, le Partenariat a publié sa déclaration commune, intitulée « Vers la durabilité : solutions forestières en réponse à la pandémie de COVID-19 », en marge de la vingt-cinquième session du Comité des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)³.

18. Par cette déclaration, le Partenariat a exprimé son soutien à l'intégration de la conservation, de la restauration et de la gestion durable de tous les types de forêts et d'arbres hors forêt dans les mesures de reprises liées à la COVID-19, et à la réalisation des objectifs de développement durable, des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et d'autres engagements et objectifs internationaux liés aux forêts.

19. Dans cette déclaration, le Partenariat a souligné : a) l'importance de forêts saines et résilientes qui soient aptes à fournir des services écosystémiques et à réduire le risque que des virus ne passent de la faune sauvage aux êtres humains ; b) la nécessité d'intégrer des actions telles que la conservation, la restauration et la gestion durable de tous les types de forêts dans les stratégies de relèvement, y compris en matière de mobilisation des ressources ; c) l'importance du principe « Un monde, une santé » pour se relever de la pandémie de COVID-19 et prévenir de futures pandémies ; d) le fait que le moment est venu de se tourner vers des modes de vie plus durables et plus sensibles à l'environnement ; e) l'importance de la mise en œuvre des objectifs et cibles relatifs aux forêts convenus à l'échelle mondiale pour mettre fin à la déforestation, à la dégradation des forêts et à la perte de la biodiversité ; et f) la nécessité de transformer ce défi historique en opportunité en se tournant vers des économies et des sociétés plus vertes et plus inclusives.

² Les rapports de synthèse des réunions du groupe de travail sont disponibles à l'adresse suivante : www.un.org/esa/forests/collaborative-partnership-on-forests/cpf-meetings/index.html.

³ La déclaration commune du Partenariat est disponible à l'adresse suivante : www.cpfweb.org/49939-01432517605fa82d4a063efc442c48fe9.pdf.

C. Initiatives conjointes du Partenariat

20. Depuis la fin de la quinzième session du Forum, le Partenariat a poursuivi ses efforts pour mener à bien les initiatives conjointes décrites ci-après.

Réseau des spécialistes de la communication

21. Le Réseau des spécialistes de la communication du Partenariat de collaboration sur les forêts contribue directement à l'objectif mondial relatif aux forêts n° 6 et indirectement à tous les autres objectifs.

22. L'une des principales tâches du Réseau consiste à élaborer et à recommander le thème annuel de la Journée internationale des forêts et à coordonner les activités qui s'y rapportent. En outre, le Réseau apporte un appui aux activités liées à la remise du prix Wangari Maathai et à la mise en œuvre de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique sur les forêts.

23. Eu égard à la prochaine Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030, qui sera lancée le 5 juin 2021, et compte tenu de la pandémie de COVID-19 en cours, le thème « Restauration des forêts : un chemin vers la reprise et le bien-être » a été recommandé pour la Journée internationale des forêts en 2021. Ce thème offre l'occasion de souligner l'importance de la restauration des écosystèmes forestiers et le rôle des forêts dans le bien-être de l'être humain. Les membres du Forum ont été informés du thème par une lettre du président de la quinzième session du Forum. La FAO et le secrétariat du Forum proposent divers moyens de sensibilisation à utiliser dans la communication conjointe traditionnelle qui est envoyée aux États Membres.

24. En ce qui concerne la célébration de la Journée internationale des forêts 2020, des manifestations ont été organisées par le secrétariat du Forum et la FAO. La FAO a préparé un spot vidéo, qui a été diffusé pendant un mois sur les principales chaînes de télévision mondiales, et créé un site Web consacré à la Journée internationale des forêts 2020. On trouvera de plus amples informations sur les activités prévues par le secrétariat du Forum pour la Journée internationale des forêts 2021 dans la note du Secrétariat susmentionnée ([E/CN.18/2021/2](#)).

25. Le Partenariat présentera un projet de thème pour la Journée internationale des forêts en 2022 au Forum pour information à sa seizième session.

26. Le Réseau partage activement des informations sur les réunions des membres et d'autres activités, ainsi que des documents de communication croisée des membres du Partenariat par des canaux de leur choix. Le Réseau a activement diffusé la déclaration commune du Partenariat mentionnée plus haut.

27. Le Réseau a continué à soutenir la mise en œuvre de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique, notamment par l'intermédiaire des réseaux régionaux de communicateurs forestiers de la FAO.

Restauration des paysages forestiers

28. L'initiative conjointe sur la restauration des paysages forestiers vise à améliorer la coordination et la collaboration en matière de restauration des paysages forestiers. Elle appuie la mise en œuvre effective du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et de ses six objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des cibles s'y rapportant, en particulier l'objectif 6.

29. L'initiative conjointe sur la restauration des paysages forestiers a été lancée en juin 2018 après avoir été approuvée par les organisations membres du Partenariat en

avril 2017. Elle est dirigée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) et soutenue par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)⁴.

30. L'initiative conjointe vise à accroître les synergies entre les diverses politiques de restauration des paysages forestiers et à aider les pays et les parties prenantes à accélérer et renforcer cette restauration aux niveaux national et infranational, au moyen d'un renforcement de la coordination entre les organisations membres du Partenariat. Ces objectifs sont atteints grâce à des activités relevant de trois composantes, à savoir : a) l'intégration de la restauration des paysages forestiers dans les cadres d'orientation nationaux, régionaux et internationaux et la facilitation de la création d'un environnement cohérent et propice à la restauration des paysages forestiers dans le pays ; b) l'amélioration de l'efficacité de la mobilisation des ressources en faveur de la restauration des paysages forestiers ; c) la détermination, la hiérarchisation et la mise en œuvre des moyens permettant de générer de meilleures synergies entre les programmes relatifs à la restauration des paysages forestiers des organisations membres du Partenariat.

31. Dans le cadre de l'initiative conjointe, 10 organisations membres du Partenariat ont mis en place 21 activités, dont certaines ont été menées à terme et d'autres devraient être achevées au deuxième trimestre de 2020⁵. Des manifestations du Forum mondial sur les paysages seront organisées en 2021 pour présenter une synthèse des résultats et des recommandations du projet, ainsi que d'autres travaux pertinents de l'initiative. Certaines activités prévues ont été reportées de 2020 à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.

32. Parmi les principales activités qui ont été menées à terme en 2020 ou qui sont en cours, on peut citer les suivantes :

a) La FAO, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) ont apporté un appui à la préparation de l'étude sur l'économie de la restauration des écosystèmes⁶. Des questionnaires pour la collecte de données sur le coût de la restauration ont été diffusés au cours du troisième trimestre 2020 dans sept pays, toutes régions confondues. Les travaux d'élaboration des questionnaires relatifs aux avantages de la restauration des écosystèmes ont commencé au troisième trimestre 2020. Plusieurs manifestations internationales de diffusion sont prévues en 2021.

b) La FAO a élaboré et diffusé un guide en 10 modules intitulé « Transformer la restauration en une entreprise durable : guide pour l'élaboration de plans d'affaires bancables » pour aider les associations et les petits producteurs à élaborer des plans d'affaires. Des activités pilotes sont menées avec des organisations communautaires locales au Kenya et en Zambie. Dans le cadre de l'initiative de restauration, des activités de promotion visant à élargir l'application du guide sont menées dans 10 pays⁷.

⁴ Les descriptifs de projet sont consultables à l'adresse suivante : www.thegef.org/project/fostering-partnerships-build-coherence-and-support-forest-landscape-restoration.

⁵ Des précisions concernant les activités menées par le Partenariat de collaboration sur les forêts en 2019 ont été fournies au Forum en 2019, voir E/CN.18/2020/3.

⁶ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, « L'économie de la restauration des écosystèmes : premiers résultats de la phase pilote sur les coûts, cadre pour la collecte de données sur les avantages et communication et information », webinaire, 17 septembre 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.dropbox.com/s/xikyo28cjsyst04/zoom_0.mp4?dl=0.

⁷ Pour de plus amples informations sur l'initiative de restauration, voir : www.iucn.org/restoration-initiative.

c) L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) a publié des lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers dans les tropiques en novembre 2020⁸.

d) L'IUCN a réalisé une étude sur l'optimisation de la restauration à l'échelle du paysage en comblant le manque de connaissances sur la restauration et les zones protégées, des activités de promotion et de diffusion devant être menées en 2021 et lors de rencontres internationales importantes en 2021, notamment la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique.

e) La FAO, le secrétariat du Forum et l'IUCN ont organisé, conjointement avec le Département royal thaïlandais des forêts, une table ronde du secteur privé consacrée à la restauration des paysages forestiers sur le thème « Restaurer les paysages ensemble », qui s'est tenue à Bangkok le 18 février 2020, avec la participation du secteur privé⁹.

33. Les résultats de la mise en œuvre de l'initiative conjointe sur la restauration des paysages forestiers et les recommandations qui en découleront seront consignés dans un rapport de synthèse final qui sera publié au deuxième semestre de 2021.

Réseau mondial de facilitation du financement forestier

34. Créé en application de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social, le Réseau mondial de facilitation du financement forestier est dirigé et coordonné par le secrétariat du Forum. Le Réseau travaille en étroite collaboration avec les États Membres et les membres du Partenariat pour mettre en œuvre ses priorités, définies dans le cadre du plan stratégique sur les forêts. La note du Secrétariat sur les moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, contient des informations complémentaires à ce sujet (E/CN.18/2021/4).

Groupes internationaux d'experts sur les forêts

35. L'initiative relative aux groupes internationaux d'experts sur les forêts est coordonnée par l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO). Elle réunit régulièrement des groupes internationaux d'experts scientifiques pour examiner les nouveaux problèmes liés aux forêts et d'autres sujets particulièrement préoccupants. À partir des données scientifiques disponibles, les groupes d'experts procèdent à des évaluations et des synthèses interdisciplinaires, exhaustives et transparentes et établissent des rapports sur des thèmes précis pour mieux éclairer les décisions prises au niveau mondial. Depuis son lancement en avril 2007, l'initiative a réalisé six évaluations thématiques portant sur les thèmes suivants : a) l'adaptation des forêts et des populations aux changements climatiques ; b) le régime forestier international ; c) la biodiversité, la gestion des forêts et la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD-plus) ; d) les forêts et la sécurité alimentaire ; e) l'abattage illégal et le commerce du bois d'œuvre connexe ; f) les forêts et l'eau ; et g) les forêts et la pauvreté.

36. L'initiative relative aux groupes d'experts contribue à la réalisation de tous les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, notamment l'objectif 6 et sa cible 6.2, en

⁸ Le guide est disponible à l'adresse suivante : www.itto.int/direct/topics/topics_pdf_download/topics_id=6511&no=1&disp=inline?mc_cid=e55087ff45&mc_eid=d83f56185a.

⁹ Les décisions et les recommandations de la table ronde sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.iucn.org/news/asia/202004/private-sector-role-sustainable-management-and-restoration-thailands-forests>.

renforçant la coopération, la cohérence et les synergies. L'initiative concourt particulièrement à la réalisation de la cible 4.5 de l'objectif 4 (améliorer la collecte, la disponibilité et l'accessibilité des informations concernant les forêts, notamment grâce aux évaluations scientifiques pluridisciplinaires). En outre, les rapports des groupes d'experts traitent de la contribution des forêts au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et concourent à la réalisation de l'objectif 5 et de sa cible 5.4. Les résultats des évaluations des groupes d'experts permettent de mieux saisir les synergies et les compromis entre les différents objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les cibles connexes et dans quelle mesure le plan stratégique sur les forêts et les différents programmes et politiques liés aux forêts peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Par exemple, l'évaluation menée en 2015 par le groupe d'experts sur les forêts, la sécurité alimentaire et la nutrition¹⁰ a donné une dimension scientifique au débat mondial sur les forêts et la sécurité alimentaire (objectifs 2 et 15) à la douzième session du Forum, tandis que l'évaluation menée en 2018 par le groupe d'experts sur les forêts et l'eau¹¹, qui a permis d'étudier les liens entre l'objectif 6 sur l'eau et l'objectif 15 sur les forêts, a servi de contribution à la treizième session du Forum.

37. En 2020, l'initiative relative aux groupes d'experts a achevé son évaluation sur les forêts et la pauvreté. Elle offre aux décideurs, aux parties prenantes et aux donateurs une base scientifique plus solide pour la prise des décisions concernant la réduction de la pauvreté et les forêts, et contribue à la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 2, et en particulier de la cible 2.1. L'évaluation aborde le lien entre l'objectif de développement durable n° 1 (élimination de la pauvreté) et l'objectif 15 (vie sur terre), ainsi que les liens pertinents avec l'objectif 8 (travail décent et croissance économique) et l'objectif 10 (réduction des inégalités). En outre, elle vient répondre à la proposition faite à la douzième session du Forum d'évaluer de manière indépendante et fiable la contribution des forêts à l'atténuation de la pauvreté, afin de favoriser l'élaboration de mesures adaptées à différentes situations.

38. Le groupe international d'experts sur les forêts et la pauvreté, composé de 21 scientifiques de renommée internationale, a tenu sa deuxième réunion en janvier 2020 à Nairobi, au cours de laquelle il a discuté des manuscrits des chapitres de son rapport et examiné la version finale du rapport. Les membres du groupe, avec le concours de 22 auteurs contributeurs, ont finalisé le rapport d'évaluation au cours du deuxième trimestre de 2020, après la troisième réunion du groupe qui s'est tenue sous forme virtuelle en avril 2020.

39. Le rapport d'évaluation sur les forêts et la pauvreté¹² et la note d'orientation qui l'accompagne ont été lancés lors d'une cérémonie virtuelle le 15 octobre 2020, juste avant la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, de la Journée internationale des femmes rurales et de la Journée mondiale de l'alimentation. Plus de 300 personnes ont suivi le lancement mondial, et les publications ont reçu une attention médiatique considérable dans le monde entier. D'autres activités de sensibilisation et de promotion sont prévues lors de prochaines rencontres en 2021, notamment le forum politique de haut niveau sur le développement durable, la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la

¹⁰ Bhaskar Vira, Christoph Wildburger et Stephanie Mansourian, eds., *Forests, Trees and Landscapes for Food Security and Nutrition: A Global Assessment Report* (Vienne, Union internationale des instituts de recherches forestières, 2015).

¹¹ Irena F. Creed et Meine van Noordwijk, eds., *Forest and Water on a Changing Planet: Vulnerability, Adaptation and Governance Opportunities: A Global Assessment Report* (Vienne, Union internationale des instituts de recherches forestières, 2018).

¹² Daniel C. Miller, Stephanie Mansourian et Christoph Wildburger, eds., *Forests, Trees and the Eradication of Poverty: Potential and Limitations: A Global Assessment Report* (Vienne, Union internationale des instituts de recherches forestières, 2020).

Convention sur la diversité biologique et la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Une note d'orientation régionale pour l'Afrique est en cours d'élaboration, sur la base de l'évaluation mondiale.

Service mondial d'information sur les forêts

40. Dirigée et coordonnée par l'IUFRO, l'initiative du Service mondial d'information sur les forêts a été lancée en 2002 afin d'améliorer l'accès de toutes les parties prenantes, notamment les décideurs, les exploitants forestiers, les organisations non gouvernementales, les associations locales et l'ensemble de la population, à toutes les informations concernant les forêts.

41. Cette initiative, qui se présente sous la forme d'un portail d'information, sert de mécanisme d'appui à l'exécution du plan stratégique sur les forêts, car elle contribue en particulier à mobiliser les meilleures connaissances scientifiques et traditionnelles disponibles sur les forêts et à renforcer la coopération et les synergies en matière de communication et d'information dans ce domaine pour donner une portée plus large à la diffusion des messages émanant des organismes des Nations Unies, du Partenariat et des organisations qui en sont membres, ainsi que d'autres partenaires. L'initiative contribue à la réalisation de tous les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, en particulier de l'objectif 4 et de la cible 4.5. Elle permet également d'appuyer la mise en œuvre des paragraphes 59, 69, 70 et 71 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts.

42. Le Service mondial d'information sur les forêts a continué à entretenir le système en termes de présentation, de fonctionnalité et de sécurité, y compris la base de données mondiale des programmes universitaires liés aux forêts, une initiative du Service et du groupe de travail conjoint sur l'enseignement forestier de l'IUFRO et de l'Association internationale des étudiants en sylviculture. La base de données contient actuellement des informations sur plus de 1 275 programmes proposés par plus de 315 institutions. En outre, quelque 150 ressources en ligne y ont été ajoutées aux programmes universitaires. Les données recueillies sont utilisées pour développer la plateforme en ligne consacrée à l'enseignement forestier dans le cadre d'un projet conjoint de l'IUFRO, de la FAO et de l'OIBT.

43. L'examen externe du Service mondial d'information sur les forêts prévu pour début 2020 a été reporté à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. Il vise à évaluer la pertinence du Service dans le contexte mondial de la diffusion d'informations sur les forêts, à identifier les créneaux appropriés pour les travaux futurs et à obtenir des conseils sur les dispositions institutionnelles et financières efficaces.

Un financement vert pour des paysages durables

44. Une initiative conjointe sur le financement vert des paysages durables a été conçue par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le CIFOR, le FEM et le Programme des Nations Unies pour le développement. Un descriptif de projet établi par le PNUE et le CIFOR a été approuvé pour financement par le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial avec une subvention du FEM d'un million de dollars et des contributions fournies par le PNUE et le CIFOR à hauteur de 5,8 millions de dollars. La mise en œuvre de l'initiative a commencé en janvier 2021.

45. L'objectif général de cette initiative d'une durée de trois ans est d'amener les banques et les investisseurs à s'engager davantage à augmenter les flux de capitaux en faveur de la restauration et de l'agriculture sans déforestation. L'initiative

consistera à : a) mobiliser un financement privé durable pour les entreprises agroalimentaires et forestières ; b) normaliser le mode de détermination et de mesure de la production durable de produits de base « sans déforestation » et des autres formes d'utilisation durable des terres et les procédures d'établissement des rapports en la matière ; et c) développer la capacité des groupes de producteurs forestiers et agroalimentaires communautaires à accéder davantage aux supports de connaissances des affaires et aux investissements privés. L'initiative contribue aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts n^{os} 1, 2, 4, 5 et 6.

Simplification des procédures d'établissement des rapports relatifs aux forêts à l'échelle mondiale

46. On trouvera des informations à ce sujet dans la note du Secrétariat sur le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique sur les forêts, notamment de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et des contributions nationales volontaires, et sur l'établissement de rapports à ce sujet (E/CN.18/2021/5).

Du bois durable pour un monde durable

47. L'initiative « Bois durable pour un monde durable » a été adoptée en tant qu'initiative conjointe en mai 2018. Elle vise à renforcer les chaînes de valeur du bois durable en améliorant leurs avantages sociaux, économiques et environnementaux, de la production à la consommation. En 2020, l'initiative a commencé à élaborer une stratégie de mobilisation des ressources et une campagne sur les contributions positives des produits du bois à la lutte contre les changements climatiques par l'effet de substitution. Le plan est conçu pour contribuer à la réalisation de tous les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, et en particulier les objectifs 1, 2 et 4. Des discussions ont eu lieu en marge de la réunion du Partenariat en janvier 2020, et les activités ultérieures ont été retardées en raison de la pandémie de COVID-19.

48. L'initiative a apporté une réponse immédiate dans le contexte de la pandémie en fournissant des informations sur les perturbations des chaînes de valeur du bois et sur les mesures à prendre pour reconstruire en mieux. La FAO a mené une enquête mondiale ciblant toutes les parties prenantes figurant dans la base de données de l'initiative (environ 650 experts). Les résultats de l'enquête ont été examinés lors de la semaine webinaire des forêts sur la COVID-19 qui s'est tenue en juin 2020, et une note de synthèse a été publiée.

49. Les gouvernements ont repris l'initiative. Le Kenya prépare un dialogue national sur cette initiative, qui se tiendra en 2021. Le dialogue vise à encourager les investissements dans le secteur forestier, à renforcer l'inclusion et la durabilité des chaînes de valeur forestières, à améliorer l'accès au financement des organisations de producteurs forestiers et agricoles et des petites et moyennes entreprises et à promouvoir la bioéconomie. Un premier dialogue national a eu lieu en juillet 2020 au Kenya, sur la base des discussions sur l'extension de la couverture de la protection sociale aux chaînes de valeur du bois et de la riposte à la pandémie de COVID-19. Les résultats du dialogue et du travail de protection sociale au Kenya contribueront directement à la mise en œuvre des objectifs mondiaux relatifs aux forêts n^{os} 4 et 2, notamment la cible 2.1.

50. L'initiative a mené des activités normatives liées au financement, en appui à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts n^{os} 4 et 2, notamment la cible 2.2. Un guide d'apprentissage destiné à améliorer la capacité des associations de petits exploitants et producteurs à élaborer des plans d'affaires, dans le cadre des efforts de restauration, a été lancé en 2020. La publication fait suite aux recommandations de l'atelier visant à catalyser le financement privé pour la sylviculture tenu en 2019, selon lesquelles le manque d'une bonne planification des activités dans le secteur

forestier est un obstacle majeur à l'accès au financement privé. Ce travail a déjà permis d'assurer la formation et le suivi des associations de producteurs forestiers au Kenya et en Ouganda. Un cours d'apprentissage en ligne basé sur le guide est prévu pour 2021.

Prix Wangari Maathai

51. Lancé par le Partenariat en 2012 et décerné essentiellement tous les deux ans aux « champions de la cause forestière », le prix Wangari Maathai vise à honorer l'héritage de l'environnementaliste kenyane et première femme africaine lauréate du prix Nobel de la paix, Wangari Maathai. Ce prix récompense les contributions individuelles exceptionnelles à la préservation, à la restauration et à la gestion durable des forêts. Il a également vocation à mieux faire connaître le rôle essentiel que jouent les forêts pour les populations locales, les moyens de subsistance en milieu rural, les femmes et l'environnement.

52. Outre la renommée mondiale qu'il acquiert, le lauréat du prix reçoit également une dotation de 20 000 dollars et bénéficie d'une prise en charge de ses frais de voyage pour participer à la cérémonie de remise, grâce au parrainage de plusieurs organisations membres du Partenariat.

53. Le prix est ouvert aux candidatures volontaires, qui sont examinées et évaluées par un jury international composé de personnalités éminentes et convoqué pour sélectionner le lauréat pour une seule occasion, dans le respect des principes de répartition géographique équitable et de représentation équilibrée des genres.

54. Sur recommandation du jury, le prix Wangari Maathai 2021 sera décerné à un candidat qui a fait un travail extraordinaire visant à améliorer les forêts et la vie des personnes qui en dépendent. La cérémonie de remise du prix aura lieu lors du XV^e Congrès forestier mondial à Séoul.

Initiative conjointe prévue sur l'éducation forestière

55. Une initiative conjointe sur l'éducation forestière est en cours d'élaboration par la FAO, l'OIBT, l'IUFRO et plusieurs autres membres du Partenariat, en liaison avec le projet intitulé « Création d'une plateforme mondiale d'éducation forestière et lancement d'une initiative conjointe sous l'égide du Partenariat de collaboration sur les forêts »¹³. Financé par le Gouvernement allemand, le projet est mis en œuvre de concert par la FAO, l'OIBT et l'IUFRO de 2020 à 2021.

56. L'objectif du projet et de l'initiative proposée est de catalyser, d'accélérer et de renforcer les efforts d'ensemble en matière d'éducation forestière et de combler les lacunes considérables de l'enseignement forestier dans de nombreuses régions du monde. Le résultat escompté est de permettre, par des incitations, aux groupes cibles de l'éducation et de la formation, aux autres parties prenantes et au grand public d'améliorer leurs compétences, leurs capacités et leur compréhension des forêts et des services liés aux écosystèmes forestiers. Le but ultime est de mieux soutenir la gestion durable des forêts afin de permettre à chaque pays d'atteindre ses objectifs et de contribuer, à l'échelle mondiale, à la réalisation des objectifs de développement durable, des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, de l'Accord de Paris, des objectifs d'Aichi pour la biodiversité et d'autres accords pertinents relatifs aux forêts.

57. Le projet a jeté les bases de l'initiative proposée. Grâce à la collaboration entre les partenaires mondiaux et régionaux et aux contributions de milliers d'acteurs de

¹³ De plus amples informations sur le projet et l'élaboration de l'initiative conjointe sur l'éducation forestière du Partenariat de collaboration sur les forêts sont disponibles à l'adresse suivante : www.fao.org/forestry/forest-education/en.

l'éducation forestière, le projet a mené une enquête mondiale et six consultations régionales afin de recenser les besoins et les mesures voulues pour améliorer l'éducation forestière. L'IUFRO conduit la mise au point d'un prototype de plateforme en ligne pour l'éducation forestière, avec pour cibles les étudiants et les enseignants de tous les niveaux d'enseignement et de formation technique afin de faciliter la recherche de matériel pédagogique lié à l'éducation forestière. Il servira également de plateforme pour partager les connaissances et accueillir des discussions sur des sujets liés à l'éducation. La plateforme en ligne sera dotée d'une fonction de recherche sémantique avancée pour récupérer les informations les plus pertinentes pour l'utilisateur. Un autre élément du projet est l'élaboration, sous la direction de l'OIBT, d'un cours en ligne sur les chaînes d'approvisionnement légales et durables pour les bois tropicaux et les produits de la forêt tropicale, en tant qu'activité pilote pour l'apprentissage en ligne.

58. Il est prévu d'élaborer une vision stratégique pour l'initiative conjointe du Partenariat sur l'éducation forestière, qui sera présentée et examinée lors de la Conférence internationale sur l'éducation forestière, qui se tiendra en 2021 simultanément avec le Congrès forestier mondial.

IV. Contributions des partenaires régionaux et sous-régionaux

59. En ce qui concerne les priorités thématiques des seizième et dix-septième sessions du Forum, le Secrétariat a demandé aux partenaires régionaux et sous-régionaux d'apporter des contributions précises. Ces contributions sont publiées dans leur intégralité sur le site Web du Forum¹⁴.

60. Le Forum forestier africain a adapté le format du questionnaire régional du Forum des Nations Unies sur les forêts pour rendre compte de sa contribution aux priorités thématiques de la période biennale. Les activités liées à la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 2 comprennent la sensibilisation des acteurs forestiers africains, dans le cadre de forums interactifs, à l'importance de forger des partenariats public-privé efficaces qui favorisent l'inclusion sociale, les pratiques favorisant l'équité entre les sexes et les moyens de subsistance compatibles avec la forêt, ainsi que le renforcement de leur capacité de coconception, de planification et de mise en œuvre de mesures visant à accroître l'adaptation et la résilience aux effets néfastes des changements climatiques sur les forêts et les ressources arboricoles et sur les personnes qui en dépendent. Concernant l'objectif 6, le Forum forestier africain a fait état de plusieurs activités de renforcement des capacités menées en Afrique pour promouvoir une compréhension commune du concept de gestion durable des forêts, notamment en matière de certification forestière, de leadership, de bonne gouvernance forestière et de transparence du commerce des produits forestiers.

61. Le Secrétariat permanent de l'Organisation du traité de coopération amazonienne a fourni un document assorti de cinq annexes, chacune correspondant à une activité liée aux priorités thématiques. Parmi les activités signalées, qui contribuent à la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 4, figure la création de l'Observatoire régional de l'Amazonie, conçu pour être l'instance permanente appelée à rassembler les institutions et les autorités associées à l'étude de l'Amazonie, ainsi qu'un centre de référence pour les informations régionales sur la biodiversité, les ressources naturelles et la socio-diversité de la région amazonienne. En ce qui concerne les objectifs 1, 2, 4, 5 et 6, le projet régional pour la gestion, la surveillance et le contrôle des espèces de faune et de flore sauvages menacées par le

¹⁴ Voir www.un.org/esa/forests/forum/index.html.

commerce contribuera à la conservation de la biodiversité amazonienne et, en particulier, des espèces inscrites à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), notamment en renforçant les initiatives de gestion durable et les mécanismes de traçabilité des espèces amazoniennes.

62. Le Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts a partagé des informations sur trois activités liées aux priorités thématiques : le projet de centre de formation à la gestion durable des forêts (objectifs mondiaux relatifs aux forêts n^{os} 1 et 6) ; la création d'un centre de sélection d'espèces d'arbres de grande valeur au Cambodge (objectif 2) ; et la démonstration de la restauration de la végétation et de la gestion et de l'utilisation des ressources forestières en Asie centrale (objectif 1). Dans son exposé, le Réseau de la région Asie-Pacifique fournit des détails sur ces activités en rapport avec les objectifs pertinents et les cibles correspondantes.

63. Le Réseau international sur le bambou et le rotin (INBAR) a dressé la liste des objectifs mondiaux relatifs aux forêts pertinents et, pour chacun d'eux, a fourni des informations sur la manière dont le bambou et INBAR contribuent à leur réalisation. Par exemple, en ce qui concerne l'objectif 2, au cours des deux prochaines années, INBAR contribuera à la création de plus de 700 nouvelles microentreprises et petites et moyennes entreprises, ce qui engendrera plus de 11 000 nouveaux emplois et créera les conditions nécessaires pour développer des chaînes de valeur du bambou intelligentes face au climat. Concernant l'objectif 4, INBAR lancera en 2021 un fonds vert pour le bambou, avec pour but de mobiliser 10 millions de dollars lors de sa première reconstitution, et les ressources seront investies dans des projets en réserve visant à mettre en œuvre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable en général.

64. La Section conjointe de la forêt et du bois de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et de la FAO a fourni une fiche détaillée présentant ses activités et montrant leurs liens avec les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, les objectifs de développement durable en général et en particulier ceux qui seront examinés pendant le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2021, ainsi que l'évolution de la situation relative aux forêts sur le plan international. Une étude conjointe CEE-FAO sur l'établissement de rapports nationaux sur la gestion durable des forêts dans le Caucase et en Asie centrale, qui donne un aperçu des informations communiquées sur les forêts et la gestion durable des forêts dans cinq pays du Caucase et d'Asie centrale (Arménie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan et Ouzbékistan), dans le cadre du projet relatif aux dispositifs d'application du principe de responsabilité pour la gestion durable des forêts dans le Caucase et en Asie centrale, a contribué à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts n^{os} 4, 5 et 6, ainsi que des objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 5, 10, 12, 15, 16 et 17. Une table ronde ministérielle sur la restauration des paysages forestiers et le Défi de Bonn visant à restaurer 30 millions d'hectares de terres dégradées et déboisées en Europe, dans le Caucase et en Asie centrale d'ici à 2030 (dénommé « ECCA30 »), qui devrait se tenir en mai 2021, sera l'occasion pour les pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est d'annoncer des contributions en faveur du Défi de Bonn et contribuera à la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n^o 1 et des objectifs de développement durable n^{os} 6, 10, 12, 13, 14 et 15.

V. Contributions des grands groupes et des parties prenantes concernées

65. Entre la fin de la quinzième session du Forum et le début de la seizième, les points focaux des grands groupes ont tenu des consultations virtuelles en préparation de la seizième session et ont continué à mettre en œuvre leurs plans de travail à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique sur les forêts. On trouvera des précisions concernant les travaux effectués dans la contribution conjointe des grands groupes sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique sur les forêts, en particulier des priorités thématiques des seizième et dix-septième sessions du Forum¹⁵. Le document présente les progrès réalisés par chaque grand groupe dans la mise en œuvre de son plan de travail, compte tenu des six objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Il montre comment les grands groupes contribuent de manière substantielle à la mise en œuvre du plan stratégique sur les forêts et peuvent contribuer à accroître l'efficacité et à renforcer la participation de la société au sens large. Les grands groupes ont lancé un appel aux organisations donatrices, aux partenaires de développement et au système des Nations Unies pour qu'ils soutiennent leurs efforts en vue de développer leurs propres capacités et de mobiliser des ressources pour réaliser leurs ambitions et leurs plans.

66. Le Forum ayant mis l'accent, à sa quinzième session, sur la nécessité d'associer activement les grands groupes et les parties prenantes aux travaux du Forum, le secrétariat du Forum a fait des efforts supplémentaires à cet égard. Il a ainsi réussi à ramener dans le jeu le grand groupe des entreprises et de l'industrie. Le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable a réaffirmé sa volonté de servir de point de contact pour ce grand groupe. En outre, le secrétariat du Forum et son homologue du Comité consultatif de la filière bois durable de la FAO ont commencé à collaborer étroitement sur des questions d'intérêt commun. Un représentant du Comité consultatif a également participé au webinaire sur les forêts au cœur d'une relance verte après la pandémie de COVID-19, organisé par le secrétariat du Forum en septembre 2020. Bien que le secrétariat n'ait pas encore été en mesure d'obtenir une contribution de partenaires philanthropiques, il poursuit ses efforts pour les amener à participer aux travaux du Forum.

67. Le secrétariat a demandé aux partenaires du secteur privé de fournir des contributions précises concernant les priorités thématiques des seizième et dix-septième sessions du Forum, lesquelles sont affichées dans leur intégralité sur le site Web du Forum¹⁶. Le secrétariat poursuivra ses efforts pour encourager et renforcer la participation des organisations philanthropiques aux travaux du Forum.

68. La contribution de l'industrie brésilienne des arbres aborde la pandémie de COVID-19 et souligne l'importance des produits de l'industrie des arbres plantés dans les efforts pour remédier aux problèmes posés par la pandémie. Ces produits sont présents dans les hôpitaux, sous la forme des notices d'emballage des médicaments, des carnets d'ordonnances et des formulaires. La pâte de cellulose soluble est une matière première utilisée dans la production d'équipements de protection individuelle, tandis que le charbon de bois est utilisé comme bio-réducteur dans la fabrication de l'acier servant à produire les instruments chirurgicaux. En ce qui concerne la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 1, le secteur des forêts plantées joue un rôle central dans la constitution et le maintien des stocks de carbone, que ce soit dans les plantations commerciales ou dans les aires préservées de la végétation indigène associée aux forêts plantées. L'élimination et le stockage du

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ibid.

carbone et la prévention des émissions sont des externalités positives générées par les forêts plantées, au même titre que la biodiversité et la conservation des sols, qui sont liées à la fabrication de divers produits essentiels. En ce qui concerne l'objectif 4, le développement économique associé à la filière bois est étroitement lié à l'ensemble de la chaîne de production faisant intervenir les forêts plantées à des fins commerciales. La filière englobe la pâte à papier, les copeaux de bois et la biomasse, qui font l'objet d'une gamme variée d'utilisations dans le secteur de la santé, l'industrie alimentaire, la fabrication de tissus et la mode et la production de charbon de bois.

VI Participation du secrétariat du Forum aux réunions et conférences internationales et aux activités interdépartementales liées aux forêts et aux objectifs de développement durable

69. Depuis la quinzième session du Forum, le secrétariat du Forum a participé activement à un certain nombre de grandes rencontres internationales. Il convient de noter qu'en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19, toutes ces activités ont été réalisées de manière virtuelle.

Semaine webinaire des forêts sur la COVID-19 de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

70. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a participé au « Dialogue avec les responsables de la foresterie : impact de la COVID-19 sur le secteur forestier – principaux problèmes, besoins de secours et possibilités de reconstruire en mieux », qui s'est tenu sous forme virtuelle le 22 juin 2020, lors de la semaine webinaire des forêts sur la COVID-19, sur le thème « Reconstruire en mieux : les contributions du secteur forestier à la reprise après la pandémie de COVID-19 »¹⁷. Le webinaire a été organisé par la FAO pour évaluer l'impact des pandémies sur les populations et les forêts ; identifier et discuter de réponses éventuelles ; et proposer des mesures de suivi, notamment un dialogue politique et la mobilisation de ressources et des actions qui permettront au secteur forestier de mieux contribuer à reconstruire des sociétés durables et résilientes.

71. Lors du webinaire, le Secrétaire général adjoint a relevé que l'occasion s'offrait de concilier les efforts de reprise après la pandémie de COVID-19 avec les efforts visant à renforcer la durabilité et à assurer une économie plus verte et plus inclusive, notamment par la mise en œuvre accélérée des mesures visant à lutter contre les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts, la recherche d'un équilibre entre la croissance économique, le progrès social et la durabilité environnementale, l'amélioration de la gouvernance pour tenir la promesse d'un avenir plus vert et le renforcement de la capacité des pays à mobiliser des ressources et à débloquer des financements privés.

Session thématique intitulée « Protéger la planète et renforcer la résilience » du forum politique de haut niveau sur le développement durable 2020

72. Le secrétariat du Forum, en tant que membre de l'équipe du Département des affaires économiques et sociales qui a coorganisé la session, a soutenu la préparation et l'organisation d'une session thématique intitulée « Protéger la planète et renforcer

¹⁷ De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : www.fao.org/about/meetings/cofo/covid-19-forestry-webinar-week/fr/.

la résilience », qui s'est tenue le 8 juillet sous forme virtuelle dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable¹⁸.

73. Dans le cadre des préparatifs de la session, une série de consultations d'experts se sont tenues du 1^{er} mai au 19 juin avec la participation de spécialistes des domaines concernés, provenant notamment des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts.

74. La note d'information pour la session thématique, établie par les coorganisateur avec des contributions des experts participants, a mis en évidence les succès et les défis concernant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable n^{os} 12, 13, 14, 15 et 17. Elle portait sur des sujets tels que les liens, les synergies et les compromis entre ces objectifs et les autres objectifs et contenait des recommandations sur les mesures à prendre concernant les mécanismes et les partenariats pour accélérer les progrès, ainsi que les questions d'orientation pour la session.

75. Le débat qui a eu lieu pendant la session a mis en évidence les possibilités, les innovations et les solutions offertes pour sauvegarder la planète par la gestion des risques et le renforcement de la résilience, notamment grâce aux activités liées aux forêts. Au cours de la session, le président de la seizième session du Forum a souligné le rôle des forêts gérées de façon durable dans la protection de la planète et le renforcement de la résilience, ainsi que l'importance de concilier les mesures de reprise après la pandémie de COVID-19 et les efforts de développement durable.

76. Parmi les éléments clés mis en évidence lors des discussions, on peut citer l'interdépendance inhérente entre le développement humain et une planète saine ; le fait que l'élimination de la pauvreté et le développement socioéconomique ne peuvent être réalisés qu'en remédiant aux facteurs à l'origine des pratiques de gestion non durable des ressources naturelles, notamment les changements climatiques et la déforestation ; la conservation, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes et de leurs paysages terrestres et marins comme une possibilité éprouvée et rentable d'assurer une reprise qui soit meilleure, plus équitable et plus écologique après la pandémie de COVID-19 et de se remettre sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable ; l'importance de la bonne gouvernance pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives ; l'importance des approches globales de la société ; le rôle du secteur privé dans l'appui aux investissements et aux financements favorisant la dimension environnementale ; la mise en œuvre des engagements existants, notamment le plan stratégique sur les forêts ; et l'importance de l'appui à une approche cohérente pour l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020¹⁹.

Webinaire organisé par le secrétariat du Forum

77. Le 15 juin 2020, le Département des affaires économiques et sociales a publié une note d'orientation intitulée « Forêts : au cœur d'une reprise verte après la pandémie de COVID-19 ». Cette note explique comment les forêts gérées de façon durable offrent une solution fondée sur la nature pour jeter les bases d'économies et de sociétés résilientes, capables de résister aux futures pandémies, aux changements climatiques et à d'autres problèmes mondiaux. Pour approfondir la question, le

¹⁸ De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=20000&nr=6855&menu=2993>.

¹⁹ Le résumé du Président du Conseil économique et social sur le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil à sa session de 2020 est disponible à l'adresse: https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/269252020_HLPF_Presidents_summary.pdf.

secrétariat du Forum a organisé un webinaire sur le même thème, qui s'est tenu le 28 septembre 2020.

78. Le programme du webinaire comprenait des exposés par d'éminents spécialistes de différents horizons et affiliations, qui ont présenté leurs vues quant à la contribution de la mise en œuvre du plan stratégique sur les forêts à la construction d'un avenir plus vert et plus juste après la pandémie. Le webinaire a mis en évidence les liens réciproques entre la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et la mise en œuvre des objectifs de développement durable au cours de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, ainsi que l'importance des forêts eu égard au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et au programme de lutte contre les changements climatiques. Les exposés ont montré clairement que, pour que l'aspiration à une reprise verte après la pandémie de COVID-19 se concrétise, des écosystèmes forestiers durables et sains et des communautés forestières résilientes doivent constituer un pilier majeur de cette reprise.

Vingt-cinquième session du Comité des forêts et septième Semaine mondiale des forêts

79. Le secrétariat du Forum a participé à la manifestation intitulée « Modalité stratégique pour intégrer les forêts dans les mesures de relèvement en réponse à la pandémie de COVID-19 : reconstruire en mieux avec les forêts », qui s'est tenue sous forme virtuelle le 12 octobre 2020 pendant la septième Semaine mondiale des forêts simultanément avec la vingt-cinquième session du Comité des forêts de la FAO²⁰.

80. Le débat a porté sur les modalités permettant d'intégrer les mesures et les initiatives liées aux forêts dans les stratégies de reprise en réponse à la pandémie et les problèmes et les possibilités en la matière. Le secrétariat du Forum a donné un aperçu de ses activités intersessions liées à l'évaluation initiale de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les forêts, le secteur forestier, les populations tributaires des forêts et la coopération et le financement internationaux, ainsi que les conclusions du webinaire intitulé « Les forêts : au cœur d'une reprise verte après la pandémie de COVID-19 », qui s'est tenu le 28 septembre pendant la semaine de haut niveau de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale.

Activités menées de concert avec les partenaires régionaux et sous-régionaux

81. Afin d'avoir une vue d'ensemble des effets de la pandémie sur les forêts et les populations tributaires des forêts et d'évaluer le potentiel qu'ont les forêts d'atténuer les effets néfastes de la COVID-19, le Forum a décidé, à sa quinzième session, de demander à son secrétariat, en consultation avec d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et avec la contribution des membres du Forum, d'établir une première évaluation de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur a) la gestion durable des forêts, b) le secteur forestier, les populations tributaires des forêts, les peuples autochtones et les communautés locales et c) le financement des forêts et la coopération internationale, et de présenter cette évaluation au Forum à sa seizième session (voir E/CN.18/2021/7). Les parties prenantes du Forum, notamment les entités régionales et sous-régionales, ont été invitées à apporter leur contribution à l'évaluation, leurs vues devant être prises en compte dans l'élaboration du rapport. Ces partenaires ont également été invités à participer à la réunion du groupe d'experts qui s'est tenue sur ce sujet en janvier 2021.

²⁰ De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : www.fao.org/about/meetings/cofo/semaine-mondiale-des-forets/fr/.

82. Depuis la quinzième session du Forum, le secrétariat du Forum a activement coopéré avec les partenaires régionaux en coparrainant des activités. Il a coparrainé le webinaire intitulé « La COVID-19 et le secteur forestier : défis, possibilités et stratégies pour une meilleure résilience en Afrique », organisé par la Commission de l'Union africaine en juillet 2020 et auquel il a participé. En outre, le secrétariat du Forum a été invité à adhérer au groupe de travail d'experts sur la mise en œuvre du Cadre de gestion durable des forêts de l'Union africaine, qui vise à assurer une mise en œuvre efficace et coordonnée du Cadre, notamment en servant de mécanisme régional pour le suivi et la surveillance de la mise en œuvre du Cadre, en renforçant la visibilité et l'utilité du secteur forestier et en encourageant l'engagement politique aux niveaux national et régional. Enfin, la Commission de l'Union africaine a donné au secrétariat du Forum l'occasion de participer en qualité d'observateur à la réunion des ministres africains chargés de l'environnement et des ressources naturelles sur les effets de la pandémie de COVID-19, qui s'est tenue en novembre 2020.

Webinaire organisé par la Section conjointe de la forêt et du bois de la Commission économique pour l'Europe et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

83. Le secrétariat du Forum a participé au webinaire intitulée « Journée de l'objectif de développement durable n° 15 : regards sur les forêts pendant la super année de la nature et au-delà », qui s'est tenu le 2 novembre 2020²¹. Le webinaire, qui a eu lieu pendant la semaine des forêts organisée par la Section conjointe de la forêt et du bois de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et de la FAO, visait à examiner les progrès accomplis dans la réalisation des cibles liées aux forêts de l'objectif de développement durable n° 15 dans la région de la CEE, l'accent étant mis en particulier sur 2020 comme « super année » de la nature.

84. Au cours de la discussion thématique sur les forêts et la biodiversité qui a eu lieu pendant le webinaire, le secrétariat du Forum a présenté les principaux domaines d'action en matière de lutte contre la pandémie et de reprise. Ces domaines d'action comprenaient : a) la lutte contre les causes profondes de la perte de biodiversité et de la dégradation de l'environnement ; b) la promotion de pratiques de consommation et de production durables, d'investissements verts et de solutions fondées sur la nature dans les stratégies, plans et programmes nationaux de développement durable ; c) la nécessité de favoriser la mise en œuvre des objectifs et cibles mondiaux existants relatifs aux forêts et à la biodiversité afin de faire progresser les solutions fondées sur la nature ; d) l'inclusion des forêts de manière plus précise et plus visible dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ; et e) la promotion du partenariat, de la solidarité et du multilatéralisme à l'échelle mondiale pour aider les pays et les sociétés à lutter contre les inégalités à l'intérieur des pays et entre eux.

85. Au cours de la discussion thématique sur le financement qui s'est tenu pendant le webinaire, le secrétariat du Forum a souligné l'importance de l'investissement et de la mobilisation des ressources en faveur des forêts en tant qu'élément essentiel de plans de reprise efficaces, notamment par a) l'inclusion du financement public national des forêts dans les plans de relance et de reprise ; b) le maintien du soutien financier international accordé aux pays vulnérables pour les aider dans leurs efforts de reprise ; c) l'appui aux communautés et entreprises forestières et aux institutions locales par l'adoption de politiques fiscales et d'incitations fiscales ; et d) l'adoption et l'intégration de stratégies nationales de financement des forêts dans les plans de reprise et les cadres nationaux de développement pertinents.

²¹ De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante: www.unece.org/forests/events/sdg-15-day-focus-forests-super-year-nature-and-beyond.

86. Parmi les éléments essentiels relevés lors des discussions, on peut citer les solutions évolutives aux changements climatiques (boisement et restauration des écosystèmes), ainsi que des propositions visant à intensifier la mise en œuvre conjointe face aux problèmes financiers et autres associés à la reprise après la pandémie.

Soixante-dix-huitième session du Comité des forêts et de l'industrie forestière

87. Le secrétariat du Forum a participé à la soixante-dix-huitième session du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE, qui s'est tenue sous forme virtuelle du 4 au 6 novembre 2020²². Pendant la session, qui avait pour thème « Les forêts dans une décennie d'action », le débat a porté sur l'idée de reconstruire en mieux grâce à la restauration des paysages forestiers, à la foresterie urbaine et à la mise en œuvre accélérée d'autres solutions fondées sur la nature aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

88. Le secrétariat du Forum a fait le point sur les travaux du Forum et de son secrétariat en mettant l'accent sur l'aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 2020/14 du Conseil économique et social, y compris les activités intersessions entreprises par le secrétariat du Forum.

VII. Conclusions

89. La présente note vient réaffirmer et souligner le rôle important que jouent les partenaires et les parties prenantes en appui à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030 et dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts. Plusieurs mesures ont été prises par le Partenariat, les partenaires régionaux et sous-régionaux et les grands groupes pour faire avancer la mise en œuvre du plan stratégique. Néanmoins, ils peuvent encore renforcer leur participation aux travaux du Forum et leur appui à cet égard. L'intégration du plan stratégique et des objectifs mondiaux relatifs aux forêts dans les programmes opérationnels des organisations membres du Partenariat et la fourniture par le Partenariat de contributions ciblées sur les priorités thématiques du Forum sont des étapes importantes pour maximiser les complémentarités, les synergies et la cohérence entre les politiques et les programmes des organisations membres du Partenariat. Pour leur part, les partenaires régionaux et sous-régionaux et les grands groupes ont manifesté un intérêt considérable à contribuer aux travaux du Forum au cours des dernières années. Ces efforts doivent être reconnus et des mesures prises pour soutenir leur expansion.

VIII. Propositions pour les mesures de suivi

90. Il est suggéré d'inclure les points suivants dans les propositions de la présidence qui seront présentées à la dix-septième session du Forum :

a) Prendre note des efforts déployés par les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts pour élaborer un nouveau plan de travail pour 2021-2024 à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030 et des travaux du Forum, et inviter les organisations membres du Partenariat à apporter des contributions ciblées sur les priorités thématiques au cours de chaque session du Forum ;

²² De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante: www.unece.org/forests/coffi2020.html.

b) Inviter les organes directeurs des organisations membres du Partenariat à intégrer les objectifs mondiaux relatifs aux forêts dans leurs programmes respectifs et à accroître le soutien à la mise en œuvre du plan de travail du Partenariat et au renforcement de son secrétariat ;

c) Reconnaître les efforts faits par les partenaires régionaux et sous-régionaux, les grands groupes et les autres parties prenantes concernées pour contribuer aux priorités thématiques du Forum pour la période biennale 2021-2022 ;

d) Encourager les membres du Forum qui ne l'ont pas encore fait à envisager de mettre en place des instances multipartites pour promouvoir la mise en œuvre du plan stratégique sur les forêts et la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts.
